

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ MAJEUR

DÉPÔT DU DOSSIER COMPLET AU SERVICE FORMALITÉS SUR RENDEZ-VOUS AU 02.32.77.50.12

RETRAIT DU DOSSIER CERFA VERT EN MAIRIE OU SAISIE D'UNE PRÉ-DEMANDE sur [https : //ants.gouv.fr/moncompte/s-incrre](https://ants.gouv.fr/moncompte/s-incrre)

1^{ère} demande

- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de trois mois(sauf si la commune de naissance est dématérialisée Comedec)
- 2 photos d'identité de moins de 6 mois, identiques (voir critères dans la rubrique « annexes »)
- Justificatif de domicile de moins d'un an : **original et photocopie**
(ex : facture edf, gdf, eau, téléphone fixe ou portable, quittance d'assurance habitation, taxe d'habitation, avis d'imposition, quittance de loyer (si bailleur privé joindre le contrat de bail) etc...)
- Majeur hébergé chez un tiers depuis plus de 3 mois (parent ou autre)
 - * Attestation sur l'honneur de l'hébergeant (voir rubrique « annexes »)
 - * Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
 - * Justificatif de domicile de l'hébergeant : **original et copie**
- Majeur sous tutelle :
 - * Présence du tuteur ou curateur
 - * Jugement du tribunal prononçant la mesure de protection
- Français par naturalisation ou née en France de parents étrangers :
 - * Certificat de nationalité française **ou** décret de naturalisation

Renouvellement

- Ancienne carte nationale d'identité : **original et photocopie**
- Si la carte ne peut être produite (perte vol ou détériorée)
 - * Acte de naissance de moins de trois mois (sauf si la commune de naissance est dématérialisé Comedec)
 - * Timbre fiscal de 25€ (perception, bureau de tabac ou internet)
 - * Déclaration de perte (voir la rubrique « annexes »)
 - * Déclaration de vol (en gendarmerie)
- Si le renouvellement est demandé en raison d'une erreur sur l'ancienne carte ou de changement de situation matrimoniale (mariage, divorce, veuvage) : acte de naissance, acte de mariage ou acte de décès de moins de trois mois
- Carte d'identité établie après 2004 dont le renouvellement est demandé avant son expiration en raison d'un voyage : joindre un justificatif de voyage (réservation vol, hôtel etc ...)
- 2 photos d'identité de moins de 6 mois, identiques (voir critères dans la rubrique « annexes»)
- Justificatif de domicile de moins d'un an : **original et photocopie**
(ex : facture edf, gdf, eau, téléphone fixe ou portable, quittance d'assurance habitation, taxe d'habitation, avis d'imposition, quittance de loyer (si bailleur privé joindre le contrat de bail) etc...)
- Majeur hébergé chez un tiers depuis plus de 3 mois (parent ou autre)
 - * Attestation sur l'honneur de l'hébergeant (voir rubrique « annexes »)
 - * Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
 - * Justificatif de domicile de l'hébergeant : original et copie
- Majeur sous tutelle :
 - * Présence du tuteur ou curateur
 - * Jugement du tribunal prononçant la mesure de protection
- Français par naturalisation ou née en France de parents étrangers :
 - * Certificat de nationalité française **ou** décret de naturalisation

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR

TOUTE CNI NON RETIRÉE DANS LES 3 MOIS SUIVANT LA DATE DE DÉLIVRANCE SERA DÉTRUITE

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ MINEUR

DÉPÔT DU DOSSIER COMPLET AU SERVICE FORMALITÉS SUR RENDEZ-VOUS AU 02.32.77.50.12

RETRAIT DU DOSSIER CERFA VERT EN MAIRIE OU SAISIE D'UNE PRÉ-DEMANDE sur [https : //ants.gouv.fr/moncompte/s-incrre](https://ants.gouv.fr/moncompte/s-incrre)

1^{ère} demande

- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de trois mois (sauf si la commune de naissance est dématérialisée Comedec)
- Copie du justificatif de nationalité française pour l'enfant né en France de parents étrangers
- 2 photos d'identité de moins de 6 mois, identiques (voir critères dans la rubrique « annexe ») Attention les photos scolaires ne sont pas valables
- Vérifier la taille du mineur
- Justificatif de domicile de moins d'un an : original et photocopie
(ex : facture edf, gdf, eau, téléphone fixe ou portable, quittance d'assurance habitation, taxe d'habitation, avis d'imposition, quittance de loyer (si bailleur privé joindre le contrat de bail) etc...)
- Photocopie de la carte d'identité du représentant légal présent
- Garde alternée : * jugement fixant l'alternance
 - * Annexe 8 : autorisation du représentant légal non présent
 - * Photocopie de la pièce d'identité de l'autre parent
- Photocopie du livret de famille (page des parents et page du mineur)
- En cas de mesure de tutelle, de parents séparés ou divorcés
 - * Photocopie complète du jugement du tribunal
 - * Ou autorisation écrite de l'autre parent d'établissement d'une carte d'identité et la photocopie de sa pièce d'identité

Renouvellement

- Ancienne carte nationale d'identité : **original et photocopie**
- Si la carte ne peut être produite (perte vol ou détériorée)
 - * Acte de naissance de moins de trois mois (sauf si la commune de naissance est dématérialisée Comedec)
 - * Timbre fiscal de 25€ (perception, bureau de tabac ou internet)
 - * Déclaration de perte (voir la rubrique « annexes »)
 - * Déclaration de vol (en gendarmerie)
- Copie du justificatif de nationalité française pour l'enfant né en France de parents étrangers
- 2 photos d'identité de moins de 6 mois, identiques (voir critères dans la rubrique « annexe ») Attention les photos scolaires ne sont pas valables
- Vérifier la taille du mineur
- Justificatif de domicile de moins d'un an : **original et photocopie**
(ex : facture edf, gdf, eau, téléphone fixe ou portable, quittance d'assurance habitation, taxe d'habitation, avis d'imposition, quittance de loyer (si bailleur privé joindre le contrat de bail) etc...)
- Garde alternée : * jugement fixant l'alternance
 - * Annexe 8 : autorisation du représentant légal non présent
 - * Photocopie de la pièce d'identité de l'autre parent
- Photocopie du livret de famille (page des parents et page du mineur)
- Photocopie de la carte d'identité du représentant légal présent
- En cas de mesure de tutelle, de parents séparés ou divorcés
 - * Photocopie complète du jugement du tribunal
 - * Ou autorisation écrite de l'autre parent d'établissement d'une carte d'identité et la photocopie de sa pièce d'identité

**PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU MINEUR DE 12 ANS ET PLUS ET DU REPRÉSENTANT LÉGAL
TOUTE CNI NON RETIRÉE DANS LES TROIS MOIS SUIVANT LA DATE DE DÉLIVRANCE SERA DÉTRUITE**

PRÉFECTURE DE L'EURE

CARTES D'IDENTITÉ

PASSEPORTS



**Liste des mairies euroises équipées de dispositifs de recueil
pour les PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES
et Cartes Nationales d'Identité (CNI)**

Arrondissement d'Evreux :

- CONCHES EN OUCHE
- EVREUX
- EZY SUR EURE
- NONANCOURT
- SAINT-ANDRÉ DE L'EURE

Arrondissement des Andelys :

- ETREPAGNY
- FLEURY SUR ANDELLE
- GAILLON
- GISORS
- LES ANDELYS
- LOUVIERS
- PACY SUR EURE
- VAL DE REUIL
- VERNON

Arrondissement de Bernay:

- BERNAY
- BRETEUIL
- GRAND BOURGTHEROULDE
(Bourgtheroulde Infreville)
- BRIONNE
- LE NEUBOURG
- MESNILS SUR ITON (Damville)
- MESNIL EN OUCHE
(La Barre en ouche)
- PONT AUDEMER
- RUGLES
- VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON
(Verneuil sur Avre)

PHOTOGRAPHIES D'IDENTITE

POUR PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITE

L'arrêté du 5 février 2009 (NOR IOCD0900595A) fixe les critères relatifs à la qualité des photographies exigées pour les demandes de passeports et cartes d'identité.

Les photographies d'identité produites à l'appui d'une demande de passeport doivent répondre aux caractéristiques définies par l'annexe jointe au présent arrêté.

Les caractéristiques portent sur :

- Le format et la qualité de la photographie
- Le fond, le contraste et la luminosité
- Les détails du portrait.

Annexe :

La prise de vue doit être inférieure à six mois et ressemblante au jour du dépôt de la demande de titre.

Format :

La photo doit mesurer 35 mm de large sur 45 mm de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36 mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).

Qualité de la photo :

La photo doit être nette, sans pliure ni traces.

Luminosité/contraste/couleurs :

La photo ne doit présenter ni surexposition ni sous-exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleur est fortement recommandée.

Fond :

Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le blanc est INTERDIT.

Tête :

La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits.

Regard et position de la tête :


Le sujet doit fixer l'objectif. Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée.

Visage et yeux :

Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts.

Lunettes et montures :

Les montures épaisses sont interdites. La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits. Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes.

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	FICHE PROCEDURE N°7 JUSTIFICATIFS DE DOMICILE	16/03/2015 CP/ML Destinataires : - MAIRIES - PREFECTURES - PLATEFORME
PRÉFET DE L'ORNE DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES PLATEFORME RÉGIONALE DES PASSEPORTS		

1- CAS GÉNÉRAL :

3 principes :

- Un seul justificatif de domicile est requis.
- Ce justificatif doit être récent (- de 1 an),
- La preuve du domicile est libre et dépend des circonstances. Ainsi, la liste ci-après n'est pas limitative ; sont notamment admis :
 - les avis d'imposition ou de non-imposition,
 - les quittances d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement,
 - les factures d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou mobile,...
 - les titres de propriété,
 - les quittances de loyer – pour les quittances manuscrites ou établies par un particulier, joindre le contrat de location

Ne sont pas admis :

- les bulletins de salaire,
- les cartes grises et assurances véhicules
- les documents issus de tout organisme privé sans rapport avec le service public (compte bancaire,.....)
- les attestations des mairies,
- les cartes électorales,



DÉCLARATION DE PERTE

de carte nationale d'identité

de passeport

cerfa
N° 14011*01

PERSONNE MAJEURE

PERSONNE MINEURE

MERCI DE REMPLIR CE FORMULAIRE EN NOIR, EN LETTRES MAJUSCULES ET AVEC LES ACCENTS

► Déclarant

Homme Femme

Nom de famille :
(C'est le nom qui figure sur votre acte de naissance ; ce nom était anciennement désigné sous le vocable de «patronyme»)

Nom d'usage :
(Exemple : le nom de famille du mari que souhaite porter une femme mariée, le cas échéant)

Prénoms :
(Dans l'ordre de l'état civil)

Né(e) : à :
Jour Mois Année Commune Code Postal Pays

► Domicile

Adresse complète :
N° de la voie Extension (bis, ter,..) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

Code Postal Commune Pays

► Caractéristiques du ou des titres

Carte nationale d'identité	Passeport
N° : <input type="text"/>	N° : <input type="text"/>
Délivrée le : <input type="text"/>	Déjà délivré le : <input type="text"/>
A (nom de la personne titulaire du document) : <input type="text"/>	A (nom de la personne titulaire du document) : <input type="text"/>
Par : <input type="text"/>	Par : <input type="text"/>
Pays : <input type="text"/>	Pays : <input type="text"/>

► Éléments sur la disparition du ou des titres

Date Lieu
Circonstances détaillées :

Fait à , le

Signature du déclarant
ou du représentant légal

Partie réservée à l'administration
Autorité recevant la déclaration :
Etablie le :
Par :

Cette déclaration ne vaut pas document d'identité.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

- 1 exemplaire à conserver par le déclarant
- 1 exemplaire à conserver par l'administration

Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'EURE

ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Je soussigné(e), Nom _____

Prénom _____

Né(e) le _____ à _____

Demeurant

Déclare sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné :

Mme Mlle M

Nom _____

Prénom _____

Né(e) le _____ à _____

Depuis le :

Fait à : _____ , le _____

Signature :

Joindre une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile de moins d'un an (original et photocopie)

Hôtel de Ville - 2 rue du Général De Gaulle - BP 16 - 27600 GAILLON

Tél : 02 32 77 50 00 - Fax : 02 32 53 90 17

Mail : accueil@ville-gaillon.fr - Site : www.ville-gaillon.fr



PRÉFET DE L'ORNE

ANNEXE 8

ATTESTATION POUR LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'IDENTITE POUR UN MINEUR DANS LE CADRE D'UNE GARDE ALTERNEE

Je soussigné(e), M. / Mme _____, agissant en qualité de représentant légal de l'enfant, _____, né le _____ à _____, déclare solliciter la délivrance :

- d'une carte nationale d'identité
- d'un passeport

et être à ce sujet en accord avec M. / Mme _____, sur les faits suivants :

1/ le titre est établi avec _____ pour domiciliation principale renseignée :

(résidence fixée par le jugement de divorce ou à défaut par l'attestation sur l'honneur des parents réglant les modalités de garde de l'enfant)

En cas de résidence alternée, la 2^{ème} adresse mentionnée sur le titre sera :

2/ le titre une fois produit sera transmis à la mairie du lieu de dépôt et remis au représentant légal de l'enfant cité ci-dessous :

M. / Mme _____, père.-- mère de l'enfant (*barrer la mention inutile*).

Je confirme avoir pris connaissance des termes de la présente attestation et être en accord avec ceux-ci.

Fait à _____, le _____

Signature de la mère de l'enfant

Signature du père de l'enfant